

Cahiers de la délégation
Rassemblement National
du Groupe Identité et Démocratie
Mandature 2019 - 2024

IDENTITÉ NUMÉRIQUE EUROPÉENNE : **VERS UN CONTRÔLE SOCIAL À LA CHINOISE ?**

Identité numérique européenne : vers un contrôle social à la chinoise ?



LEXIQUE

CONTRÔLE SOCIAL : Le contrôle social est l'ensemble des pratiques sociales, formelles ou informelles, qui tendent à produire et à maintenir la conformité des individus aux normes de leur groupe social.

CRÉDIT SOCIAL : Le système de crédit social est un projet du gouvernement chinois visant à mettre en place un système national de réputation des citoyens et entreprises avec obtention de récompenses ou pénalités pour ceux respectant ou ne respectant pas les règles édictées.

QR CODE : Un code QR, en anglais QR code, en forme longue Quick Response code, « code à réponse rapide », est un type de code-barres à code matriciel — format optique lisible par machine pouvant être visualisé sur l'écran d'un appareil mobile ou imprimé sur papier — constitué de modules carrés noirs disposés dans un carré à fond blanc. Ces points définissent l'information que contient le code.

IDENTITÉ NUMÉRIQUE : L'identité numérique est définie comme un lien technologique entre une entité réelle et des entités virtuelles. Elle permet l'identification de l'individu en ligne ainsi que la mise en relation de celui-ci avec l'ensemble des communautés virtuelles présentes sur le Web.

NFT : « Non fungible token ». Il s'agit d'un jeton dit « non fungible », c'est-à-dire impérissable et irremplaçable, qui fait office de titre de propriété numérique certifié et associé à un bien original unique qu'un seul détenteur possède.

BLOCKCHAIN : La blockchain (« chaîne de blocs » en français) est une technologie qui permet de stocker et de transmettre des informations de manière transparente, sécurisée et sans organe central de contrôle. Elle ressemble à une grande base de données qui contient l'historique de tous les échanges réalisés entre ses utilisateurs depuis sa création.

DARK PATTERN : « Dark pattern » peut se traduire en français par « piège à utilisateurs » pour désigner des parcours utilisateurs altérés ergonomiquement qui poussent les internautes à faire des actions qu'ils n'auraient pas souhaitées. Un dark pattern peut, par exemple, être utilisé pour provoquer une inscription involontaire à une newsletter, ou provoquer un clic involontaire sur le mauvais lien.

E-WALLET : Se traduit en français par « portefeuille numérique » (ou électronique). Ce peut être un appareil électronique, un service en ligne ou un logiciel qui permet à une partie d'effectuer des transactions électroniques avec une autre partie en échangeant des unités de monnaie numérique contre des biens et des services.

SOMMAIRE

ÉDITO	p.4
1) PROJET DE PORTEFEUILLE NUMÉRIQUE EUROPÉEN	p.6
2) COMME TOUS LES PROJETS NUMÉRIQUES, LE PORTEFEUILLE NUMÉRIQUE FAIT COURIR DES RISQUES DE DIVERSES NATURES	p.11
3) LE PROJET DE PORTEFEUILLE NUMÉRIQUE, UN OUTIL SUPPLÉMENTAIRE AU SERVICE DU PROJET FÉDÉRALISTE	p.19
CONCLUSION	p.21
NOTES	p.22

ÉDITO



Virginie JORON

Député français au Parlement européen,
membre de la commission du marché intérieur et de
la protection des consommateurs

Le XXI^e siècle sera pour les Européens **le siècle du défi lancé par une avancée technologique fulgurante** qui nous oblige à penser au modèle de société au sein duquel nous souhaitons nous développer. Face à la complexification de la technostructure que nous édifions, **le risque est grand de se ruer vers un monde où la robotisation grandissante, puis la numérisation, auraient pour corollaire la déshumanisation d'une civilisation qui se voulait bâtie pour des hommes libres.**

Après nous avoir rendus tous dépendants et interdépendants des mêmes réseaux, des mêmes fournisseurs d'accès, des mêmes plateformes numériques et supports, après nous avoir gavés de codes et de mots de passe, après avoir créé un enchevêtrement de fils d'une toile d'araignée virtuelle, **nos anges gardiens de l'ère numérique veillent-ils sur nous ou nous surveillent-ils ?**

Pour nous sauver du désarroi numérique dans lequel nombre d'entre nous sont plongés, notamment les plus âgés n'ayant pas grandi lors de cette époque numérique, **on nous propose un nouveau sésame** qui nous permettra de devenir de bons et modernes citoyens. Connectés, identifiés, codés, tracés, alors que nous nous perdons chaque jour un peu plus dans la jungle numérique qui pousse autour de nous, le passe sanitaire est **le meilleur test de ce nouveau cadre qui nous est imposé.**

Face à cette évolution du tout-numérique qui nous est proposée, **il convient d'être lucides et prudents**, conservateurs des bonnes choses sans volonté rétrograde.

Le 3 juin 2021, **la Commission européenne a proposé la mise en place d'un cadre européen relatif à une identité numérique**, un portefeuille (e-wallet européen) qui serait accessible aux citoyens et aux entreprises de l'Union européenne.

Ce nouveau cadre européen va nous faire basculer dans un **autre modèle de société** qui risque d'avoir des répercussions dangereuses sur le quotidien de chacun d'entre nous. Il nous appartient donc d'identifier quels pourraient être les dangers d'une telle orientation mais également d'édicter nos propres propositions.

Par ailleurs, les institutions européennes poursuivent la numérisation de notre quotidien, avec l'**extension du pass sanitaire qui vient d'être prolongé jusqu'en juin 2023** par le Parlement européen, malgré notre opposition farouche.

Il conviendra de faire prendre conscience aux citoyens européens qu'au-delà des considérations techniques et juridiques, **c'est bel et bien une question de philosophie à laquelle nous nous devons de répondre.**

1) PROJET DE PORTEFEUILLE NUMÉRIQUE EUROPÉEN



Le projet de portefeuille numérique proposé par la Commission européenne¹ sera présenté législativement sous la forme d'un règlement (c'est-à-dire un texte de portée générale et obligatoire dans les États membres) du Parlement européen et du Conseil.

Notre vie quotidienne en sera forcément touchée.

1.1 LE PORTEFEUILLE EUROPÉEN D'IDENTITÉ NUMÉRIQUE : UN SYSTÈME SÉCURISÉ D'IDENTIFICATION POUR L'ACCÈS AUX SERVICES NUMÉRIQUES

Les « portefeuilles européens d'identité numérique » (PEIN ou « e-wallet ») permettront de mettre à disposition un système d'identification sécurisé et fiable : tous les citoyens pourront s'identifier, pour accéder à des services en ligne, grâce à un clic sur leur smartphone. L'identification s'effectuera grâce à leur « identification numérique nationale », qui sera reconnue dans toute l'Europe.

Ces portefeuilles numériques pourront établir un lien entre l'identité numérique nationale et différents documents personnels, tels que permis de conduire, diplômes ou comptes bancaires². Chaque utilisateur pourra donc partager avec le service en ligne tel ou tel document qui figure dans son portefeuille, en prouvant par là même qu'il est bien le titulaire de ce document.

Les portefeuilles permettront donc aux utilisateurs d'accéder à des services en ligne sans devoir recourir à des méthodes d'identification privée et en sécurisant le partage des données à caractère personnel.

1.2 ÉTENDRE L'IDENTIFICATION NUMÉRIQUE DANS TOUTE L'UNION EUROPÉENNE

Le programme a pour objectif d'étendre l'identification numérique dans toute l'Union européenne.

Rien n'oblige actuellement les États membres à créer une identification numérique nationale et à la rendre interopérable avec celle des autres États membres, ce qui entraîne de fortes disparités entre les pays du point de vue de l'utilisation de l'identification numérique. La proposition de la Commission pour développer l'utilisation de l'identité européenne numérique vise à « remédier à ces lacunes » en l'étendant au secteur privé.

L'implication du secteur privé passe par plusieurs dispositions :

- **Le portefeuille numérique sera à la disposition des citoyens mais également des entreprises** : il sera accessible à tout citoyen, à tout résident et à toute entreprise établie dans l'UE, souhaitant l'utiliser³.
- **Les grandes plateformes seront tenues d'accepter l'utilisation de ce portefeuille**, notamment pour prouver l'âge de la personne connectée.
- **Ces portefeuilles pourront être fournis par des autorités publiques ou par des entités privées**, à condition d'être reconnues par les États membres. Ce qui implique dès lors une privatisation d'une compétence pourtant primordiale.

1.3 EXEMPLE D'UTILISATION DES PORTEFEUILLES EUROPÉENS D'IDENTITÉ NUMÉRIQUE

Les citoyens pourront utiliser ce système simple et sécurisé dans leurs relations avec une administration nationale : par exemple pour déposer une déclaration fiscale ou pour s'inscrire dans une université.

Le PEIN stockera des données qui permettront d'effectuer à l'étranger des démarches comme l'enregistrement à l'aéroport, la location d'une voiture, la location d'un appartement ou l'ouverture d'un compte bancaire⁴.

1.4 DES GARANTIES DE SÉCURITÉ POUR L'UTILISATEUR ?

L'utilisation du PEIN sera censée être toujours laissée à l'appréciation de l'utilisateur. Les PEIN devraient en théorie permettre aux utilisateurs, citoyens ou entreprises, de conserver la maîtrise de leurs données personnelles : les utilisateurs détermineraient quels éléments de leur identité, de leurs données ou de leurs certificats ils souhaiteraient partager avec des tiers. De même, le PEIN devrait permettre aux utilisateurs de garder des traces du partage effectué⁵.

1.5 LA PROCÉDURE D'ADOPTION DU PROJET

Ce projet de portefeuille numérique décrit dans le règlement "Cadre européen relatif à une identité numérique" est en train de suivre le processus législatif ordinaire, afin de pouvoir être adopté.

FEUILLE DE ROUTE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE BASÉES SUR LA COMMUNICATION DE LA COMMISSION ET LA RECOMMANDATION DU CONSEIL SUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION CONTRE LES MALADIES ÉVITABLES PAR LA VACCINATION					
ACTIONS	ÉCHÉANCIER ET LIVRABLES				
	2018	2019	2020	2021	2022
<p>Examiner la faisabilité de l'élaboration d'une carte/passeport de vaccination commun(e) pour les citoyens de l'UE (qui tienne compte des calendriers de vaccination nationaux potentiellement différents, qui soit compatible avec les systèmes électroniques d'information sur la vaccination et dont l'utilisation soit reconnue au-delà des frontières, sans faire double emploi au niveau national).</p> <p>CI 15 and CC*</p>		<p>Etude de faisabilité pour le développement d'un carnet de vaccination commun à l'UE</p>			<p>Proposition de la Commission pour une carte/passeport de vaccination commun(e) pour les citoyens de l'UE</p>
<p>Produire régulièrement un rapport sur l'état de la confiance dans les vaccins dans l'UE, afin de surveiller les attitudes à l'égard de la vaccination. Sur la base de ce rapport et en tenant compte des travaux connexes de l'OMS, présenter des orientations susceptibles d'aider les États membres à lutter contre l'hésitation vaccinale.</p> <p>CI 17 and CC</p>		<p>État de la confiance dans les vaccins dans l'UE 2020 Selon de l'état publié en octobre 2018. https://ec.europa.eu/health/files/vaccines/docs/2018_state_confidence_en.pdf</p>	<p>Des conseils pour lutter contre l'hésitation à se faire vacciner, adaptés aux besoins spécifiques identifiés par les États membres et/ou aux questions liées aux vaccins.</p> <p>Embargo spécial : Les attitudes des Européens vis-à-vis de la vaccination https://ec.europa.eu/health/files/vaccines/docs/2020_attitudes_en.pdf</p>		

*Base de l'action :
CI pour recommandation du Conseil et le numéro de la recommandation dans le texte juridique, CC pour Communication de la Commission

Ce cadre s'inscrit dans le programme d'ensemble⁶ intitulé « boussole numérique 2030 » établi par la Commission et fixant les objectifs à atteindre pour réaliser une « identité numérique européenne ».

Par exemple, d'ici 2030, les principaux services publics devraient être disponibles en ligne, tous les citoyens européens devraient avoir accès à leur dossier médical et 80 % des citoyens devraient utiliser une solution d'identification électronique. Ce programme s'appuie sur le règlement adopté en 2014 intitulé « initiative européenne sur l'identification électronique et les services de confiance ».

Le document de la Commission insiste également sur le fait que de nombreux États membres ont des projets de développement de l'administration en ligne. Le projet d'identité numérique européenne s'inscrit lui aussi dans cette logique.

Avis : Modifiant le règlement (UE) n° 910/2014 en ce qui concerne l'établissement d'un cadre pour une identité numérique européenne (2021/0136(COD))

Premier échange de vues	28 octobre 2021
Projet d'avis pour traduction	9 février 2022
Examen du projet d'avis	28 février 2022
Date limite pour les amendements	18 mai 2022 à midi
Examen des amendements	15/16 juin 2022
Examen des compromis d'amendements	8 septembre 2022
Vote en IMCO	29 septembre 2022
Vote en ITRE	26 octobre 2022
Plénière	Novembre 2022 (tbc)

Sans surprise, le rapporteur de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (compétente notamment sur le fonctionnement du marché unique numérique), M. Andrus Ansip (Renew Europe), dans son projet d'avis sur un cadre européen relatif à une identité numérique, a avalisé l'ensemble des recommandations de la Commission européenne en ne voyant que des avantages à ce cadre. Dans ce projet d'avis, il est explicitement affirmé que « cela permettra la création d'une sorte de passeport pour avoir accès au monde numérique ».

Les commissions parties prenantes dans ce dossier sont la commission ITRE (Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie), la commission IMCO (Commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs), la commission JURI (Commission des affaires juridiques) et la commission LIBE (Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures). Toutes sont consultées à des degrés divers, afin d'apporter leurs éclairages et avis selon leurs compétences respectives).

L'ATTESTATION D'IDENTITÉ, APERÇU HISTORIQUE



En France, durant l'Antiquité comme au Moyen Âge, **l'identification des personnes est pratiquée par la reconnaissance interpersonnelle**. Pour se faire reconnaître officiellement et procéder à des actes juridiques, **un individu est tenu de se faire reconnaître par des témoins de moralité attestant de son identité**.



Grâce aux services de l'Église, **le pouvoir royal instaure peu à peu un registre d'état civil** (notamment par souci d'estimation capacitaire fiscale). Des premiers papiers d'identité sont édités ponctuellement tels des **sauf-conduits** ou des **actes de baptême**, puis de premiers passeports sont délivrés.

Après la Révolution, ce sont les mairies qui seront en charge des **registres d'état civil**⁷.



En 1921, le préfet de police du département de la Seine, Robert Leullier, institue **une première « carte d'identité de Français »**. Cette carte reste néanmoins facultative. De même la nouvelle carte nationale d'identité, plastifiée et déployée sur tout le territoire national en 1995 n'est pas obligatoire⁸.

Le 2 août 2021 en France est lancée **la nouvelle carte d'identité numérique** (CNIe) qui bénéficie d'un format « harmonisé avec celui des autres pays de l'Union européenne ». Comme pour le permis de conduire, elle adopte le format carte bancaire, elle est plus petite, donc, que les cartes d'identité actuelles. Elle possède pour la première fois un code QR et une puce électronique⁹.



Fait marquant qui n'est pas un détail, cette nouvelle carte d'identité est bilingue, en français donc, mais aussi en anglais. Nombre de voix se sont élevées contre cette forfaiture envers la francophonie, notamment le Rassemblement National¹⁰ mais également l'Académie française¹¹ !

2) COMME TOUS LES PROJETS NUMÉRIQUES, LE PORTEFEUILLE NUMÉRIQUE FAIT COURIR DES RISQUES DE DIVERSES NATURES



Avec le portefeuille numérique, l'Union européenne prétend nous offrir une vie plus facile et agréable au quotidien. Derrière ces belles déclarations d'intention nous verrons que ce projet présente les mêmes avantages mais aussi les mêmes risques que tous les autres projets à dimension numérique : sécurité des données, mainmise des GAFAM, pollution numérique ou risque de traçage des citoyens¹².

2.1 UN PROJET TRÈS ÉLOIGNÉ DES PRÉOCCUPATIONS DE LA MAJORITÉ DE LA POPULATION

Tels qu'ils sont présentés, les avantages du portefeuille numérique n'ont pas de grand rapport avec la vie quotidienne de la plupart des Européens. Les responsables de la Commission font valoir que ce portefeuille permettra de louer à l'étranger une voiture ou un appartement.

« L'identité numérique européenne nous permettra de faire dans n'importe quel État membre ce que nous faisons chez

nous, sans frais supplémentaires et avec moins d'obstacles. Que ce soit louer un appartement ou ouvrir un compte bancaire en dehors de notre pays d'origine. Et de le faire d'une manière sûre et transparente » explique Madame Vestager. La réalité est que pour la plus grande partie de la population, notamment française, la priorité est de pouvoir louer un appartement en France et d'avoir un compte bancaire français sans découvert.

Mais ce seront surtout les marchands du numérique, les nouvelles plateformes commerciales qui déploient tous les avatars les plus modernes du système capitaliste¹³ qui seront les principaux bénéficiaires d'une telle évolution.

Le recueil de données privées et d'informations personnalisées sera bien évidemment la meilleure voie d'accès à nos portefeuilles physiques (s'ils existent encore !) pour ces prédateurs numériques¹⁴.

Par les informations que vous communiquerez et leurs mises à jour permanentes, vous risquerez dès lors d'être constamment exposés à de multiples offres en tout genre afin que vous pensiez trouver une solution adéquate à tous les problèmes de votre

vie, même en n'ayant pu que les évoquer brièvement par voie orale à proximité d'un téléphone portable.

On peut également penser aux compagnies d'assurance qui verront dans ce recueil de données une mine d'or visant à leur permettre de maximiser encore davantage la rentabilité de leurs engagements vis-à-vis de leurs assurés. En effet, quoi de plus logique que de proposer une assurance qui serait millimétrée selon votre santé actuelle ou son évolution future ? Un petit pas vers l'impression de confort pour chacun, un grand pas pour les spéculateurs sur l'avenir de tous.

2.2 LA NUMÉRISATION DES SERVICES, NOTAMMENT DES SERVICES PUBLICS, RISQUE D'AGGRAVER LA FRACTURE AVEC DES PUBLICS ÉLOIGNÉS DE LA PRATIQUE DU NUMÉRIQUE

Déjà, un problème se pose et s'aggrave depuis l'apparition et la démocratisation d'internet.

C'est celui de la fracture numérique qui existe entre la population « connectée » (jeunes, urbains, habitués à ces nouveaux outils) et la population habituée aux pratiques « traditionnelles ».

Le plus souvent cette population est composée de personnes âgées, de ruraux ou de citoyens ayant peu l'habitude d'utiliser les outils informatiques dans leurs vies sociales et professionnelles¹⁵.

Pour beaucoup de Français, les démarches administratives sont déjà considérées comme rigides, complexes et sources d'anxiété. Et la numérisation progressive de ces démarches administratives n'a fait qu'accentuer les travers déjà existants. « Kafkaïen », « galère » « cauchemar », « procédures absurdes ». C'est ce genre d'appréciations qui sont fréquemment évoquées par les utilisateurs confrontés à ce qu'ils définissent comme une jungle numérique¹⁶.

Alors qu'un Français sur cinq se déclare « en difficulté » avec les démarches administratives courantes¹⁷ telles que faire valoir ses droits à la Sécurité sociale, à la retraite, ou lors de la réfection d'une carte d'identité ou d'une carte grise et que 12 % de ceux qui disent rencontrer de tels problèmes avouent finir par lâcher prise, une résolution a été déposée et adoptée à l'Assemblée nationale¹⁸. Celle-ci invite le Gouvernement à

« reconnaître, prévenir et lutter contre le risque d'épuisement administratif des Français ». Elle dénonce « l'inflation normative et l'augmentation de la complexité et de la dématérialisation des démarches administratives qui créent stress, anxiété, dépression et qui contribuent à la hausse du non-recours aux droits ».

2.3 COMME TOUTES LES RÉALISATIONS NUMÉRIQUES, LE PORTEFEUILLE NUMÉRIQUE FAIT NAÎTRE UN RISQUE POUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Sur la mainmise des GAFAM, il est intéressant de noter que le projet prévoit que les PEIN peuvent être fournis par les autorités publiques mais aussi par des entreprises privées.

Un stockage des données dont la sécurité est loin d'être assurée !

La question majeure au centre de ce projet de stockage et de centralisation des données privées est bien évidemment la sécurisation de celles-ci. Or, cette question fait débat jusqu'au sein même des institutions européennes. En effet, le Comité européen des régions (CdR), l'organe consultatif et de la représentation des régions et des villes de l'Union européenne, a publié le 12 octobre 2021 un avis sur la création d'un portefeuille d'identité numérique¹⁹. Ce comité appelle tout d'abord à prolonger la période transitoire durant

laquelle les États membres devront mettre en place un portefeuille numérique. Alors qu'initialement la Commission européenne avait fixé un délai de 12 mois à compter de l'entrée en vigueur du règlement, le CdR propose d'étendre cette durée à 24 mois une fois la révision du règlement adoptée. Cette révision est prévue pour une adoption lors de la session plénière du Parlement européen prévue en septembre 2022.

De plus, il redoute une mise en œuvre trop hâtive de ce portefeuille qui aboutirait à l'édification d'une infrastructure technique défailante.

« Dans un domaine aussi sensible qui touche à des données d'identification à caractère personnel, la qualité prime la rapidité », écrit-il dans son avis.

Dans ce même avis, il est rappelé que le portefeuille européen repose sur un stockage centralisé des données d'identité. Ce qui fait de ce dispositif « une cible de premier ordre pour des cyberattaques ». À ce titre, l'avis du Comité européen des régions plaide pour une prise en compte de la sécurité tout au long du processus de développement et de l'utilisation des portefeuilles.

La méthode de « *phishing* » par exemple qui se développe depuis plusieurs années risque de trouver par ce passage au tout-numérique de nombreux

points d'accroche à l'escroquerie des particuliers²⁰. L'hameçonnage numérique est ainsi une technique frauduleuse destinée à leurrer l'internaute pour l'inciter à communiquer des données personnelles (comptes d'accès, mots de passe...) et/ou bancaires en se faisant passer pour un tiers de confiance.

Rappelons qu'en France, l'usurpation d'identité ferait près de 200.000 victimes chaque année²¹.

2.4 LE PROJET DE PORTEFEUILLE NUMÉRIQUE IMPLIQUERA NÉCESSAIREMENT LES GAFAM ET ACCENTUERA LEUR MAINMISE SUR NOTRE ÉCONOMIE ET SUR NOTRE SOCIÉTÉ

L'exemple de Microsoft et des données de santé est particulièrement illustratif : pour les Français, la crise sanitaire est arrivée au moment où leurs données de santé se trouvaient être « gérées » par l'entreprise américaine Microsoft.

En effet, suite au rapport du député Cédric Villani sur l'intelligence artificielle au profit de la recherche médicale, est née l'idée d'une base nationale des données de santé des Français baptisée *Health Data Hub* (HDH)²². Cette base de données a été créée en décembre 2019. Dans la foulée et sans appel d'offres, la France a fait le choix de prendre l'infrastructure de l'américain Microsoft, via sa plateforme cloud Azure, pour cette plateforme de données de santé centralisées²³.

L'hébergement des données du *Health Data Hub* repose donc sur le géant du numérique Microsoft, une société soumise au droit américain, qui appartient à Bill Gates.

Était-il normal que la société américaine Microsoft décroche des subventions publiques pour centraliser les données de santé des Français malgré l'avis de la CNIL ?

Le conseil d'administration de la Caisse nationale d'Assurance maladie (CNAM) avait également exprimé son désaccord : « Seul un dispositif souverain et uniquement soumis au RGPD (le règlement européen qui garantit aux usagers certains droits sur leurs données) permettra de gagner la confiance des assurés ».

Concernant la législation sur le marché numérique (Digital Market Act), texte devant limiter la domination économiques des grandes plateformes numériques (les fameux GAFAM, Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) le récent amendement (c'est-à-dire, une modification apportée à un projet de loi) que j'ai proposé afin de demander à ce que les données à caractère personnel des citoyens européens puissent être traitées de préférence en Europe... a été rejeté à une large majorité. Aux Européens d'apprécier les décisions de leurs représentants !

8.12.2021

A9-0332/248

Amendement 248**Virginie Joron**

au nom du groupe ID (RN)

Rapport**Andreas Schwab**

Législation sur les marchés numériques

(COM(2020)0842 – C9-0419/2020 – 2020/0374(COD))

A9-0332/2021

Proposition de règlement**Considérant 78 ter (nouveau)***Texte proposé par la Commission**Amendement**(78 ter)*

Les données à caractère personnel des citoyens européens devraient de préférence être traitées en Europe.



Face au risque de captation de ces données par des acteurs étrangers et suite à plusieurs recours en urgence et à un avis historique de la CNIL considérant cette solution comme néfaste, le Conseil d'État a considéré le 13 octobre 2020 que le *Health Data Hub* ne protégeait pas les données de santé contre les intrusions du gouvernement américain.

Aussi, face à cette levée bienvenue de boucliers, Microsoft s'est donc vu dans un premier temps retirer la gestion de cette plateforme par le gouvernement

français²⁴. Celui-ci a alors « souhaité » mettre fin à ce contrat avec Microsoft, 12 mois après le début des transferts des données.

Malheureusement, l'ancien secrétaire d'État à la transition numérique, Cédric O, a révélé que cet hébergement des données médicales des Français par Microsoft ne serait pas remis en cause « avant la présidentielle » car le contexte serait jugé trop « sensible »²⁵.

2.5 LE PROJET DE PORTEFEUILLE NUMÉRIQUE SERA PROBABLEMENT SUIVI D'AUTRES « AVANCÉES » DE MÊME NATURE

Euro numérique, argent numérique ?

La Banque centrale européenne ne s'en cache pas. Cette globalisation numérique ou plutôt cette numérisation de la globalité ne connaîtra plus de limites.

Une fois le « portefeuille numérique européen » mis en place, il n'y aura plus qu'un pas à franchir afin de faire disparaître l'argent physique. Et ce, toujours pour nous faciliter davantage la vie bien entendu. L'euro numérique qui pourrait voir le jour en 2023²⁶, nous ferait dès lors entrer dans un monde marchand, où l'on pourra acquérir un bien en un clic, où l'on pourra dépenser un smic entier (voire bien plus) en tapant sur son téléphone, où les échanges humains seront de moins en moins présents. Cette disparition de l'argent physique au profit d'un argent virtuel risque tout simplement de nous créer un monde de contrôles. Bienvenue dans l'ère numérique !

Passe sanitaire et code QR : un aperçu grandeur nature du monde de demain ?

Alors que le recueil des données de santé avait été retoqué par la CNIL lors de l'ébauche du *Health Data Hub* pour des raisons éthiques fort justifiées, **la CNIL a malheureusement validé son application au Covid pour cause de crise sanitaire**. Mais l'on peut constater que de nombreux projets sont mis sur la table comme en Autriche ou en Allemagne, où cet outil (de contrôle

social) appelé passe sanitaire pourrait servir à établir une ségrégation de fait au sein de nos sociétés avec interdiction d'aller dans certains lieux publics, de travailler, d'utiliser les transports ou même de ne plus pouvoir avoir accès aux prestations sociales voire même aux soins ! L'idéologie hygiéniste couplée aux progrès technologiques ouvre de bien sombres perspectives à nos sociétés « progressistes ».

Cette évolution est déjà en phase de rodage dans des pays organisés sur le modèle d'une société sous contrôle. En Chine, le système de crédit social imposé à la population est pleinement mis en œuvre de la façon la plus assumée et explicite qui soit. Ce système est présenté dans les directives officielles comme un « système de crédit et de sanctions selon lequel toute action devient limitée, une fois que la confiance est perdue ».

Depuis janvier 2018 ce système de crédit social s'applique aux personnes morales, dotées d'un numéro de crédit social et aux personnes physiques – qui restent identifiées par leur numéro de carte d'identité dont la puce électronique est capable de stocker de multiples données. Ainsi, en cas de « mauvaise notation », les citoyens chinois peuvent par exemple être soumis à des restrictions partielles ou totales sur certaines dépenses comme l'achat de billets d'avion et de train.

Une culture propre à la Chine qui ne saurait être acceptée par les citoyens européens ? Pourtant, au cœur même de l'Europe à la faveur de cette pandémie, se mettent en place des choses encore impensables il y a peu. En Suède, pays de libertés s'il en est, le passe sanitaire exigé pour continuer à accéder aux lieux d'activité sociale peut désormais prendre la forme d'une micropuce implantée sous la peau. Plusieurs milliers de volontaires suédois se sont fait poser ces dernières années un implant électronique inséré sous la peau pour remplacer clés, cartes de visite, billets de train. Nous y sommes donc.

Du passe sanitaire au passe vaccinal

La pandémie de Covid-19 a été un formidable accélérateur de la mise en place d'un nouveau modèle de société. En janvier 2022, le gouvernement français transforme le passe sanitaire en un passe vaccinal (validé par le Conseil constitutionnel) qui interdit l'accès aux restaurants, cafés, théâtres, cinémas, activités sportives, trains, avions et bateaux à tous ceux qui ne disposent



pas d'un « schéma vaccinal complet ». Pour la première fois, des restaurateurs seront en capacité de contrôler votre identité et de vous refuser l'accès à leur établissement si vous n'êtes pas rentrés dans le système de la vaccination et ne disposez pas d'un code QR pour le prouver.

Qui aurait pu croire qu'un jour un vaccin vous donnerait l'accès à une terrasse de café ? Voire, perdre votre métier de médecin (après 10 années d'études) en cas de refus de se faire vacciner ?

Dès lors, la question que l'on peut légitimement se poser porte sur l'objectif recherché par le Gouvernement : **Tous vaccinés ? Ou tous "QRcodés" ?**

2.6 L'ILLUSION TECHNICISTE ET SCIENTISTE

Le portefeuille numérique participe d'une vision d'ensemble qui place son espérance dans la technique et dans la science. Cette vision scientifique est le plus souvent contestable²⁷. Par exemple, dans le domaine de la santé, les enjeux de santé publique résident dans la prévention par l'hygiène de vie (alimentation, activité physique, équilibre de vie quotidienne)

bien davantage sans doute que dans les progrès médicaux espérés.

Dans le domaine de l'éducation, l'idée de doter tous les élèves et toutes les classes d'équipements numériques ou de « numériser » les contenus et méthodes d'enseignement relève là aussi sans doute de l'illusion : les fondamentaux éducatifs sont ailleurs.

2.7 LE RISQUE EXISTE QUE LE PORTEFEUILLE NUMÉRIQUE PUISSE ÊTRE TRANSFORMÉ LE MOMENT VENU EN UN PUISSANT INSTRUMENT DE CONTRÔLE SOCIAL

Lorsqu'un super-ordinateur qui vous connaîtra mieux que tout être humain saura ce qui est bon pour vous, il saura aussi ce qui ne l'est pas. Ou plutôt ce que les concepteurs de cette structure auront décidé ne pas être bon pour vous.

Fantasme ?

Qui aurait pu dire il y a deux ans encore que les normes de nos sociétés allaient être si profondément bouleversées ?

Qui aurait pu prédire que vivre confinés, masqués, distancés des autres et soumis à une obligation vaccinale insidieuse, le tout sous menace d'amendes, aurait pu être possible ?

Surtout, qui aurait pu prédire que la fabrique du consentement d'une large partie de la population allait si bien fonctionner ?

À tel point qu'aujourd'hui, nombreux sont ceux qui sont prêts à accepter la suppression de libertés pourtant fondamentales... pour leurs propres concitoyens.

Aussi, au vu des bouleversements aussi rapides que majeurs que nous connaissons actuellement, qui pourrait, en toute bonne foi, venir prétendre qu'un organisme de contrôle social « augmenté » par l'accumulation de quantités de données personnelles ne pourrait pas, le moment venu, se retourner contre l'intérêt de ses « bénéficiaires » ?

Vous fumez trop ? Vous buvez trop ?

Vous mangez trop ? Vous ne dormez pas assez ? Vous ne faites pas assez de sport ? Vous ne travaillez pas assez ? Vous ne cotisez pas assez ? Vous consommez mal ou trop peu ? Vous faites trop appel aux polices d'assurance que vous avez souscrites ? Vous votez mal ?

Alors que la France d'aujourd'hui voit apparaître des propositions comme la suppression du RSA pour ses citoyens non-vaccinés (demande effectuée le 29 octobre auprès du Premier ministre Jean Castex par 15 présidents de département socialistes²⁸), il n'est pas illégitime de penser que les choses iront encore plus loin demain, lorsque cette identité numérique européenne permettra de vous désactiver socialement.

Si, à défaut d'être considéré comme un être humain vous êtes désormais répertorié comme un simple code, qu'est-ce qui empêchera tel décideur (numérique ?) de vous bloquer l'accès à tel service auquel vous avez droit ? De vous suspendre, de vous bannir, de vous « annuler » (« *cancelled* ») ?

Toutes les garanties verbales exprimées aujourd'hui par Thierry Breton³¹ seraient alors facilement oubliées sur l'autel du bien commun.

LE PROJET DE PORTEFEUILLE NUMÉRIQUE, UN OUTIL SUPPLÉMENTAIRE AU SERVICE DU PROJET FÉDÉRALISTE ?



Il ne faut pas s'y tromper. **La mutualisation, le partage et la concentration des données des citoyens européens hors d'Europe via un unique organisme centralisateur européen aboutira de facto à un renforcement du projet bureaucratique "européen"**. Si nous mettons le doigt dans cet engrenage, nous risquons de nous retrouver dans une situation d'interdépendance telle que le gouvernement français serait bien en peine de venir au secours de ses citoyens dont l'ensemble des données les plus intimes se retrouve stocké en dehors de France, géré par un régulateur non élu et qui aura beau jeu de mettre en avant le caractère irréversible d'un tel stockage numérique²⁹.

Au contraire, fidèles à notre vision de la souveraineté française, **nous affirmons que ces questions doivent avant tout**

être relatives à l'intérêt du peuple français. Ce choix philosophique qui s'offre à nous doit être décidé par les citoyens français, en relation avec leurs représentants élus et dans un cadre strictement national. Si les avancées technologiques et le développement des moyens de communication sont un des défis majeurs que nous lance notre époque, il importe que ces impérieuses questions puissent être débattues dans un cadre national et éclairé.

En aucun cas, **ces tractations bruxelloises entre commissaires non élus, se déroulant bien loin des citoyens français et européens, ne devraient primer sur les considérations nationales**.

Les données privées des Français doivent rester gérées par la France.

Les déclarations des responsables européens en faveur du portefeuille numérique européen sont sans ambiguïté.



Pour Margrethe Vestager, vice-présidente exécutive de la Commission pour une Europe adaptée à l'ère du numérique : *« Nous aurons ainsi une occasion unique d'approfondir ce que cela signifie de vivre en Europe et d'être européen. »*



Et Thierry Breton, commissaire au Marché intérieur : avec le portefeuille numérique européen, *« il s'agit d'offrir aux consommateurs un choix européen. »*

On notera que la communication des mondialistes pour convaincre les opinions publiques de la pertinence de leurs différents projets s'appuie toujours sur l'argument de la vie quotidienne facilitée ou d'une pandémie.

On se souvient que l'euro avait lui aussi été présenté comme une façon de faciliter la vie quotidienne : les Européens qui voyagent n'auront plus à changer leur monnaie.

De même au moment de la mise en place de Schengen, **la possibilité de ne plus avoir à s'arrêter à un poste frontière avait été présentée comme une facilitation majeure de la vie quotidienne.**

En réalité la mise en place de l'Euro ou de Schengen visait évidemment bien d'autres objectifs. Il en est de même avec le projet de portefeuille européen d'identité numérique...

CONCLUSION

Malgré toutes les réserves exprimées précédemment, on peut malheureusement constater que **la mise en place de ce « portefeuille » numérique européen va bon train**. En dépit des nombreuses interrogations, de la demande de garde-fou et d'expériences passées dommageables, **nos décideurs chercheront quoi qu'il arrive à nous imposer ce basculement sociétal**.

Dans son livre *The Great Reset*, l'économiste Klaus Schwab emploie des mots sans équivoque :

« La vitesse et l'ampleur de la quatrième révolution industrielle sont remarquables et la pandémie accélérera encore plus l'innovation ».

Et nous annonce clairement que :

« Toute expérience numérique peut-être transformée en un produit destiné à surveiller et anticiper nos comportements ».

La Présidence française du Conseil de l'UE, qui vient de se terminer, portée par le chantre de la start-up nation, Emmanuel Macron, ne s'est pas fait le relais de ces craintes légitimes et a bien continué à nous vendre un "printemps numérique" qui enjolivera nos vies.

À cet engouement pour la « révolution numérique » j'oppose une réflexion pour remettre l'humain au centre de nos interactions. Cette numérisation de l'espace public comme privé ne doit pas nous apparaître comme une « évidence », comme une « logique », mais au contraire comme le risque d'une soumission toujours plus grande de nos sociétés contemporaines.

Face à cette matrice numérique européenne, ce grand monstre froid et déterminé technocratique qui aspire à nous contrôler tous, les citoyens européens doivent garder à l'esprit les mots de ce grand penseur et dissident européen qui a si bien connu et détaillé les ressorts du totalitarisme :

***"Notre liberté se construit
sur ce qu'autrui ignore de nos existences"***

Soljenitsyne

NOTES

- <https://www.la-croix.com/Economie/Bientot-identite-numerique-citoyens-europeens-2021-06-04-1201159275>
- <https://www.usine-digitale.fr/article/l-identite-numerique-europeenne-requier-des-garanties-solides-d-apres-le-comite-europeen-des-regions.N1149722>
- <https://theconversation.com/debat-lideologie-numerique-contre-le-sens-critique-94005>
- <https://www.marianne.net/agora/humeurs/confinement-les-dangers-sur-nos-vies-d-une-numerisation-de-la-societe>
- <https://www.pwc.lu/en/press/press-articles-2021/entre-confiance-et-experience-role-identite-numerique.html>
- <https://www.zdnet.fr/actualites/identite-numerique-l-europe-veut-simplifier-la-donnee-39923963.htm>
- <https://www.euractiv.fr/section/economie/news/bruxelles-veut-mettre-en-place-une-identite-numerique-europeenne/>
- <https://www.informatiquenews.fr/la-contribution-de-lidentite-numerique-europeenne-a-louverture-du-marche-europeen-81131>
- <https://kiosque.bercy.gouv.fr/alyas/msite/view/lettre-daj/15853>
- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11601>
- https://www.liberation.fr/debats/2020/12/14/stophealthdatahub-les-donnees-de-sante-en-otage-chez-microsoft_1808434/
- <https://www.lesechos.fr/tech-medias/hightech/letat-choisit-microsoft-pour-les-donnees-de-sante-et-cree-la-polemique-1208376>
- <https://www.euractiv.fr/section/economie/news/le-choix-de-microsoft-pour-le-health-data-hub-francais-continue-dalimenter-les-critiques/>
- <https://www.franceculture.fr/societe/le-choix-de-microsoft-pour-heberger-les-donnees-de-sante-des-francais-fait-polemique>
- <https://www.numerama.com/tech/711782-la-france-confirme-que-son-hub-de-donnees-de-sante-quittera-les-serveurs-de-microsoft.html>
- <https://www.lci.fr/societe/covid-19-quinze-presidents-de-departement-refusent-de-payer-le-rsa-aux-non-vaccines-a-la-place-du-gouvernement-2200547.html>
- https://www.challenges.fr/economie/la-bce-veut-lancer-un-prototype-d-euro-numerique-en-2023_789452
- <https://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/phishing-la-menace-atteint-un-niveau-quasi-parfait-20211206>
- <https://www.lefigaro.fr/conjoncture/les-gens-deviennent-dingues-dans-la-jungle-kafkaienne-de-la-numerisation-des-services-publics-20211210>
- <https://en.calameo.com/read/00629645276c19c82be16?authid=RnkEZABUavMO>
- https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/micnum/115b3190_rapport-information#_Toc256000000
- <https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/le-defi-de-l-identite-numerique-garantir-des-droits-a-chaque-etre-humain-892397.html>
- https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/europe-fit-digital-age/europes-digital-decade-digital-targets-2030_fr
- <https://www.vie-publique.fr/en-bref/271657-fracture-numerique-lillelectronisme-touche-17-de-la-population>
- <https://www.blogdumoderateur.com/donnees-gafam-detiennent-sur-vous/>
- <https://www.capital.fr/entreprises-marches/gafam-les-geants-du-numerique-menacent-ils-notre-economie-1404011>
- https://www.lest-eclair.fr/id280677/article/2021-08-02/ce-qui-change-avec-la-nouvelle-carte-didentite-etendue-tout-le-territoire-ce?from_direct=true
- <https://www.sudouest.fr/international/covid-19-une-entreprise-suedoise-creee-une-micro-puce-pour-avoir-son-passe-sanitaire-sous-la-peau-7432546.php>

¹https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_21_2663

²<https://www.euractiv.fr/section/economie/news/bruxelles-veut-mettre-en-place-une-identite-numerique-europeenne/>

³<https://www.pwc.lu/en/press/press-articles-2021/entre-confiance-et-experience-role-identite-numerique.html>

⁴<https://www.informatiquenews.fr/la-contribution-de-lidentite-numerique-europeenne-a-louverture-du-marche-europeen-81131>

⁵<https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/le-defi-de-l-identite-numerique-garantir-des-droits-a-chaque-etre-humain-892397.html>

⁶https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/europe-fit-digital-age/europes-digital-decade-digital-targets-2030_fr

⁷http://laniel.free.fr/INDEXES/PapersIndex/ID_CARDS/P_PIAZZA/Piazza_Carnet_Anthropo.htm

⁸<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11601>

⁹https://www.lest-eclair.fr/id280677/article/2021-08-02/ce-qui-change-avec-la-nouvelle-carte-didentite-etendue-tout-le-territoire-ce?from_direct=true

¹⁰<https://rassemblementnational.fr/communiqués/la-carte-didentite-bilingue-lultime-affront-a-la-langue-francaise/>

¹¹<https://www.lefigaro.fr/langue-francaise/nouvelle-carte-d-identite-bilingue-l-academie-francaise-contre-attaque-20220105>

¹²<https://www.marianne.net/agora/humeurs/confinement-les-dangers-sur-nos-vies-d-une-numerisation-de-la-societe>

¹³<https://www.capital.fr/entreprises-marches/gafam-les-geants-du-numerique-menacent-ils-notre-economie-1404011>

¹⁴<https://www.blogdumoderateur.com/donnees-gafam-detiennent-sur-vous/>

¹⁵<https://www.vie-publique.fr/en-bref/271657-fracture-numerique-lillelectronisme-touche-17-de-la->

population

¹⁶<https://www.lefigaro.fr/conjoncture/les-gens-deviennent-dingues-dans-la-jungle-kafkaïenne-de-la-numerisation-des-services-publics-20211210>

¹⁷<https://www.lefigaro.fr/conjoncture/le-gouvernement-presse-d-agir-contre-le-burn-out-administratif-des-francais-20211125>

¹⁸https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b4569_proposition-resolution

¹⁹<https://www.usine-digitale.fr/article/l-identite-numerique-europeenne-requiert-des-garanties-solides-d-apres-le-comite-europeen-des-regions-N1149722>

²⁰<https://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/phishing-la-menace-atteint-un-niveau-quasi-parfait-20211206>

²¹<https://www.france-victimes.fr/index.php/categories-inavem/105-actualites/708-l-usurpation-d-identite-comment-la-prevenir-comment-reagir>

²²https://www.liberation.fr/debats/2020/12/14/stophealthdatahub-les-donnees-de-sante-en-otage-chez-microsoft_1808434/

²³<https://www.euractiv.fr/section/economie/news/le-choix-de-microsoft-pour-le-health-data-hub-francais-continue-dalimenter-les-critiques/>

²⁴<https://www.numerama.com/tech/711782-la-france-confirme-que-son-hub-de-donnees-de-sante-quittera-les-serveurs-de-microsoft.html>

²⁵https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/01/20/health-data-hub-l-hebergement-par-microsoft-ne-sera-pas-remis-en-jeu-avant-la-presidentielle_6110275_3234.html

²⁶https://www.challenges.fr/economie/la-bce-veut-lancer-un-prototypage-d-euro-numerique-en-2023_789452

²⁷<https://theconversation.com/debat-lideologie-numerique-contre-le-sens-critique-94005>

²⁸<https://www.lci.fr/societe/covid-19-quinze-presidents-de-departement-refusent-de-payer-le-rsa-aux-non-vaccines-a-la-place-du-gouvernement-2200547.html>

²⁹<https://incyber.fr/identite-numerique-entre-leurope-et-les-etats-unis-la-partie-nest-pas-jouee/>



Bruxelles

ATR 07K066
Rue Wiertz, 60
1047 Bruxelles - Belgique

Strasbourg

WIC M03075
1, av. du Président Robert Schuman
CS 91024
67070 Strasbourg Cedex - France

Édité par la délégation RN du Groupe Identité et Démocratie

Directeur de publication : Laurent Husser - laurent.husser@europarl.europa.eu

Impression-routage : RCS 491 181 202 / Dépôt Légal : 3^{er} trimestre 2022

Crédits photos : ©Wikipédia - ©Parlement européen- ©AdobeStock